



LOISIRS ET SOLIDARITE DES RETRAITES
263, rue de Paris- 93515 MONTREUIL cedex –Tél. 01 55 82 83 90– Fax 01 55 82 83 94
Site de la Fédération.com Courriel : federationlsr@lsrfede.fr

BULLETIN D'INSCRIPTION AU SEJOUR CULTUREL FEDERAL 2026 VVF DE LANDES MOLIETS

CHOISIR SA SEMAINE: SOIT DU SAMEDI 19 AU 26 SEPTEMBRE 2026 (semaine A) OU DU SAMEDI 26 AU 3 OCTOBRE 2026 (semaine B)

REmplir 1 BULLETIN D'INSCRIPTION PAR PERSONNE – A REMETTRE A VOTRE LSR POUR ENVOI A LA FEDERATION avec tableau récapitulatif

DOSSIER D'INSCRIPTION DE :		PARTAGE DE LA CHAMBRE AVEC :
NOM : PRENOM : SEXE : H – F		NOM :
ASSO LSR de :.....	Département :	PRENOM :
Date de Naissance : /....../.......	Lieu de Naissance :.....	SEXUE : H – F
Téléphone :	Courriel :.....@.....	LSR de :
Adresse :.....		
Bénéficiaire de l'aide ANCV1 (212€) : OUI – NON (<u>si OUI, joindre copie CNI et dernier avis imposition</u>)		
Barème Fiscal pour bénéficier de l'aide ANCV 2026 : Personne seule 1 part < 17066€ 1,5 part < 22814€ 2 parts < 28563€ 2,5 parts <34311€ 3 parts<40060€... Marié/pacsé ----- 2 parts<32199€ 2,5 parts<37948€ 3 parts<43696€...		
Sans aide ANCV le tarif est de 550€ (assurance et taxe séjour inclus- hors transport) Chambre individuelle sur justificatif : supplément de 91€ la semaine		
ARRHES 100€ - références du règlement :Arrhes non remboursables «sauf annulation pour raison médicale avec justificatif» Décision du CA du 14 nov2023)		
PMR (Personne à Mobilité Réduite) : OUI - NON	Difficultés à se déplacer : OUI - NON	Cadre réservé à la Fédération
IMPORTANT : Régime alimentaire, allergie, autre :.....		Référence inscription (semaine + n°) A ou B + n° ordre : Date de réception : Si Aide ANCV : revenu imposable.....€/.....part(s)



Aux Associations LSR, Aux membres du CA et de la CCVC

Objet : Semaine culturelle fédérale de 2026 Note explicative au Bulletin d'inscription

Pour permettre à un plus grand nombre d'associations de participer à cette semaine culturelle 2026, le Conseil d'administration a retenu la possibilité aux adhérent.es LSR de choisir entre 2 dates : Soit du samedi 19 au 26 septembre 2026 (semaine A) ou soit du samedi 26 sept. au 3 octobre 2026 (semaine B).

1 - Le bulletin d'inscription est INDIVIDUEL **1 BULLETIN D'INSCRIPTION = 1 PERSONNE**

Il est demandé de compléter toutes les informations de manière à répondre au mieux aux attentes des participant.es. Chaque association LSR centralise les dossiers inscriptions avant envoi à la Fédération, avec un bordereau récapitulatif des inscriptions, quelque soit le nombre d'inscrit.es.

2 - Le Conseil d'Administration du 26 novembre 2025 a validé le tarif du séjour à 550€ assurances plus taxe de séjour inclus - hors transports, sous réserve de modifications tarifaires de l'ANCV pour 2026.

Pour les bénéficiaires de l'aide ANCV de 212€, il est OBLIGATOIRE de joindre une copie de la Carte d'identité (CNI) en cours de validité et la copie du dernier avis d'imposition (exigence de l'ANCV).

Règles d'éligibilité à l'aide financière, source ANCV 2026 :

Personne seule 1 part < 17066€ **1,5 part < 22814€** **2 parts < 28563€** **2,5 parts < 34311€** **3 parts < 40060€** **3,5 parts < 45808€** **4 parts < 51557€** ...
Marié/pacsé - - - - - - - - - - **2 parts < 32199€** **2,5 parts < 37948€** **3 parts < 43696€** **3,5 parts < 49445€** **4 parts < 55193€** ...

Chaque inscription sera accompagnée d'un chèque de 100€ d'ARRHES (non remboursable sauf raison médicale avec justificatif : décision du CA 14/11/2023). Le SOLDE (hors chambre individuelle) de 450€ (238€ pour les bénéficiaires de l'aide ANCV) sera à adresser, avant le 15 août 2026 à la Fédération par votre association.

3 – La semaine culturelle fédérale est de nature « Séniors En Vacances ». La règle de ces séjours, c'est le logement partagé à deux. A la marge, sur présentation d'un justificatif, il sera possible d'attribuer un logement individuel. Dans cette situation, un supplément de 91€ sera à ajouter au solde précisé au point 2.

4 – Mobilité : Pour une meilleure répartition et localisation des hébergements, bien vouloir remplir la partie réservée à la mobilité : Personne à mobilité réduite (PMR) OUI – NON Personne ayant des difficultés à se déplacer OUI – NON

Restauration : Pour pouvoir prévenir la restauration par anticipation sur d'éventuels menus spécifiques, bien vouloir préciser le régime alimentaire ou toute nature d'allergie...